

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vendredi 23 juin 2023

Le conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vendredi 23 juin 2023 à 9h30, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

Mme CHAVANNE Marine	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. ZOELLER Pascal	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
Mme BLONDEAU Gwenaëlle	Centre d'Information ou d'Orientation
M. LAYRE Bernard	Chambre d'Agriculture
M. UTHURRY Bernard	Conseiller Régional
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon

- **Représentants du personnel**

M. PARODI Philippe	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LAPORTE Jonathan	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme BRUN Geneviève	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme RAFFIN Céline	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. BIDLUN André	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme PECONTAL Anne	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme VALLAT Françoise	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
M. MAIRET Serge	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
M. PICHARDO Frédéric	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. ROURE Jean-François	Béarn Parents d'Elèves
Mme PUCEL Marie-Lise	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
M. CLOUTE Guillaume	Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
M. BOCCARD Pierre-David	Confédération Paysanne
Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

- Membres ayant une voix consultative

M. HERBRETEAU Laurent	Chef du Service Régional de la Formation et du Développement
M. SOMMER Guy	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale
Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure-adjointe du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme ABELA Marie-Dominique	Proviseure du L.P.A. d'Orlon-Sainte-Marie
M. BASTIDA Sylvain	Proviseur du L.P.A. d'Orthez
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. DABADIE Jean-Bernard	Directeur du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Orlon-Sainte-Marie
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle technologique
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable qualité et communication
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez

M. GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme MARGOT Perrine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

Mme COULON Corinne	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de la Qualité
Mme LARROUY Isabelle	Conseiller Régional
M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional

- **Représentants du personnel**

Mme IRIARTEGOITY Mireille	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
---------------------------	--

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. MARCHAND Antonin	Elève
M. BANCONS Fabien	Etudiant
Mme DUFFILLON Isabelle	Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel
Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole
M. BORDENAVE Sylvain	Jeunes Agriculteurs

- Membres ayant une voix consultative

M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
Mme LABEAU Cynthia	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
M. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.P.A. d'Orthez

Le quorum ayant été atteint, M. PARODI, représentant du personnel et Mme MARGOT se portent volontaires pour assurer le rôle de secrétaires de séance.

Le nombre de votants est porté à 19 (M. UTHURRY ayant dû retarder son arrivée compte-tenu de son emploi du temps).

## **I/ Motions**

La séance débute par la lecture, par les représentants du personnel de deux motions, jointes en annexe :

A) La première dresse le bilan de la première session du bac réformé

Conscient du problème, M. HERBRETEAU les encourage à le faire remonter aux instances régionales, afin que celles-ci le fassent à leur tour, remonter au niveau national.

B) La seconde vise à dénoncer les mesures gouvernementales à venir liées à la rémunération des personnels enseignants

Ces derniers déplorent l'absence de concertation et le manque d'information autour de la réforme.

En tant que représentant de l'Etat, M. HERBRETEAU précise que la partie « socle » s'articule autour de 3 points :

- Une augmentation de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves, multipliée par 2 sur l'année ;
- Une amélioration de la rémunération en début de carrière pour les nouveaux arrivants ;
- Une amélioration du déroulé de carrière pour la hors-classe et la classe exceptionnelle.

Pour la partie « pacte », les établissements devront faire une remontée vers le niveau régional d'ici le 13 juillet, avec des aménagements ou de nouvelles propositions en début d'année scolaire. Les éléments sont connus depuis quelques jours, bien qu'aucun arrêté ni décret ne soit encore publié. Selon lui, ce n'est pas la première réforme où les choses sont effectuées en amont.

M. ZOELLER admet que cette réforme de fin d'année est compliquée à mettre en œuvre.

Concernant le « pacte lycée professionnel », les dernières modifications prévoient une mise en œuvre par sécabilité des parts alors qu'il était initialement prévu un volume de six parts, ce qui accentue le flou autour de ses modalités. L'Education Nationale essaie de communiquer au gré des informations afin que les chefs d'établissements puissent aller vers les équipes, mais il reste des zones à préciser sur certaines missions. La publication des arrêtés et décrets devrait clarifier les choses. Il insiste sur la nécessité d'anticiper au mieux, malgré les difficultés à se positionner dans un cadre non renseigné.

Sur la question du remplacement, M. HERBRETEAU répond que les choses sont précisées dans le projet de note de service et les fiches missions. Il rappelle que la demande de « brique » est une démarche volontaire. Ceux qui ne veulent pas y aller n'y vont pas. Elle émane de l'établissement et de ses projets, et doit faire l'objet d'une concertation collective au sein des équipes pédagogiques s'il y a des volontaires. Le dispositif de remplacement existant continue. Ce n'est pas un remplacement.

Selon M. ZOELLER, ce type de dispositif existait déjà dans certains établissements. Pour les enseignants effectuant tant d'heure par an, il est préférable de prendre la brique car cela leur rapportera plus financièrement. Sur d'autres missions pouvant parfois être dédommagées par des heures supplémentaires effectives, il y voit la possibilité d'une assurance de paiement au regard de la mission réalisée.

Il estime que ce sont des choses qui se faisaient, pour lesquelles les enseignants étaient rémunérés ou non selon l'établissement et ses moyens. Là, ils ont la garantie d'avoir quelque chose de clair au début. Libre à chacun d'y adhérer ou non.

M. HERBRETEAU revient sur les règles d'utilisation des briques par établissement. La première, c'est que la moitié sont dédiées aux remplacements. 65% sont pour les filières professionnelles.

Il ajoute que leur répartition par établissement dépend de plusieurs facteurs, le principal résidant dans le fait d'avoir un certain nombre de filières professionnelles sur tel ou tel site. Cela explique que des lycées professionnels aient plus de briques que des lycées généraux.

Il précise que les différences entre l'Enseignement Agricole et l'Education Nationale sont à la marge. L'une d'entre elles porte sur l'existence d'une brique de transition agro-écologique.

Il rappelle que les organisations syndicales ont déjà fait remonter leur opposition au PACTE.

## **II/ Ordre du jour**

- N°23 - L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **III/ Compte-rendu de séance du 21 mars 2023**

Le compte-rendu du précédent conseil ne donne lieu à aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

## **IV/ Point sur l'activité des centres**

### **A) Bilan de l'année scolaire 2022/2023**

M. SOMMER dresse le bilan de l'année scolaire 2022/2023.

#### *1. Les lauréats*

Bien que les résultats des examens de fin d'année ne soient pas encore connus, il tient à mettre en valeur les jeunes qui ont brillé durant l'année :

- 3 élèves du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie se sont par exemple illustrés lors du Championnat de France de pelote basque en terminant à la seconde place du tournoi et en décrochant la médaille du meilleur arbitre.

- Au L.P.A. d'Orthez, c'est à l'occasion du concours de pointage du salon de l'agriculture de Bordeaux que des élèves ont fait preuve de réussite, dans les catégories Blonde d'Aquitaine et Prim'Holstein.

- Le L.E.G.T.A. de Montardon réalise quant à lui un doublé dans le cadre du Championnat de France de rugby des lycées agricoles. L'équipe des cadets aura donc la chance d'assister à un match de la coupe du monde, selon des modalités qui restent à définir.

Les étudiants de BTS ont pour leur part décroché la troisième place au Concours des experts comptables et le premier prix du « PAC Trophy », organisé pour la première fois cette année. Leur vidéo est consultable en ligne, à partir du lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=v8nBQCSHi6U>.

M. HERBRETEAU remercie l'établissement et les équipes qui ont travaillé sur le projet car le délai était assez court. Il explique que l'idée de ce concours a germé entre le chef du service régional d'économie agricole et lui-même, dans le but de présenter la politique agricole commune (P.A.C.). Cette démarche a vocation à continuer, bien que peu d'établissements aient répondu cette année faute de temps. Sur les 5 000 € de récompense, 3 000 € ont été alloués à l'E.P.L.E.F.P.A. de Pau-Montardon et 2 000 € à l'E.P.L.E.F.P.A. de Limoges. Il espère pouvoir compter sur l'établissement l'année prochaine afin d'aller dans le détail de la P.A.C. M. LAYRE estime qu'il est important que les jeunes puissent s'approprier un tel sujet et insiste sur le besoin de simplification administrative, qui s'éloigne de réforme en réforme.

- Au C.F.A.A., un apprenti a obtenu le Clap d'Or pour son court-métrage « Passation » dans le cadre du concours « Je filme le métier qui me plaît ». Il a été récompensé lors d'une cérémonie organisée au Grand Rex, à Paris, devant près de 3 000 personnes et aura l'occasion de présenter son film durant le prochain salon international de l'agriculture. L'intégralité de sa vidéo est à retrouver à l'adresse suivante : <https://www.parcoursmetiers.tv/video/14960-passation>.

M. LAYRE souligne qu'à travers ces lauréats, c'est l'ensemble des jeunes qui est mis à l'honneur. Il souhaite qu'une lettre leur soit adressée personnellement et regrette de n'avoir pas pu le faire jusqu'à maintenant.

M. ROURE fait part des difficultés liées à la programmation des compétitions de rugby les vendredis et samedis pour les jeunes déjà engagés dans un club.

## 2. *La communication*

Pour compléter sur le plan de la communication, Mme LAPLACE explique qu'un article paraîtra le 18 août dans le magazine France Agricole sur la victoire des jeunes du L.E.G.T.A. de Montardon au Championnat de France de rugby des lycées agricoles. Elle rappelle que ce sont eux les meilleurs ambassadeurs pour assurer la promotion de l'établissement à l'extérieur.

Elle dresse ensuite l'inventaire des actions menées durant l'année (participation à des salons et forums d'orientation, mise en place de journées thématiques), qui seront toutes reconduites l'année prochaine avec quelques aménagements.

## 3. *Le recrutement*

Sur le plan du recrutement, l'organisation de 3 journées portes-ouvertes en 2024 sera maintenue. Mme LAPLACE s'interroge néanmoins sur la nécessité de conserver un mode hybride (avec et sans rendez-vous).

## 4. *La coopération internationale*

Pour continuer à faire preuve d'attractivité, M. SOMMER insiste sur la nécessité de relancer la coopération internationale. Il rappelle que dans le cadre du projet AgroCoop 64, une enseignante a obtenu l'année dernière un tiers-temps destiné à harmoniser les pratiques entre les différents centres de l'AgroCampus.

Malgré des difficultés au niveau administratif, des mobilités (entrantes et sortantes) ont déjà pu être mises en œuvre cette année, dans une dizaine de pays. Il se dit satisfait que de plus en plus de personnels fassent le choix d'accompagner les élèves dans le cadre des dispositifs Erasmus+ et rappelle que cet accompagnement n'est pas uniquement destiné aux enseignants. Les administratifs peuvent également y prétendre.

Mme LAPLACE précise qu'une page dédiée à la coopération internationale est en cours de création sur le site Internet de l'AgroCampus. Alimentée par des témoignages, elle devra permettre d'aider les jeunes à se projeter.

## B) Année scolaire 2023/2024

### 1. *Effectifs prévisionnels*

Bien que les résultats Affelnet ne soient pas encore publiés, M. SOMMER fait le point sur les effectifs prévisionnels de la rentrée :

- Sur Montardon, le recrutement en seconde générale ne décolle pas, malgré les efforts. Il faudra attendre les données régionales pour en analyser les raisons.
- Sur Orthez, le recrutement est en progression, avec une forte demande sur la filière Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole.
- Sur Oloron-Sainte-Marie, la barre des 200 élèves est dépassée depuis 2022.

De manière générale, l'AgroCampus a accueilli une soixante de jeunes de plus depuis 2020 sur le secondaire. Sur le supérieur, on revient aux effectifs de 2020, le B.T.S.A. Aménagements Paysagers étant celui qui attire le moins.

Au C.F.A.A., les effectifs ont du mal à s'envoler. Les opérations de publicité lancées sur NRJ durant un mois pour les formations en apprentissage devraient permettre de déterminer si cela est dû à un problème de communication ou si l'on est arrivé à un palier. En dépit d'une belle carte de formations, d'autres centres se sont en effet développés.

M. LAPORTE considère qu'au regard du contexte national, où les B.T.S.A. en formation initiale et en apprentissage souffrent, l'AgroCampus 64 s'en sort plutôt bien. Il évoque la concurrence des formations et de type bac +3 et invite l'établissement à étudier le parcours de ses jeunes après le baccalauréat.

Concernant la seconde générale, il émet l'hypothèse d'une volonté des familles de se positionner via ParcoursSup sur des établissements offrant plus de garanties pour certaines études supérieures.

Il évoque enfin ses inquiétudes quant à la rénovation de la voie professionnelle.

### 2. *AgroCamps*

Le dispositif des AgroCamps sera maintenu pour la troisième année consécutive, sous un nouveau format. Obligatoire pour tous les élèves de seconde des lycées, il s'étalera désormais sur une journée complète. Les ateliers seront multipliés selon des thématiques précises en fonction des sites.

Une réflexion est en cours sur l'intégration de quelques élèves de la filière Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant à certains moments clés de l'AgroCamp Vêto, jusqu'alors destiné aux élèves de filière générale, qui souhaiteraient s'orienter vers des études de vétérinaire ou d'ingénieur agronome.

## C) Activité du C.F.P.P.A.

M. SOMMER rappelle que le fonctionnement du C.F.P.P.A. diffère de celui des autres centres de l'AgroCampus, de par son calendrier et l'absence de notion d'effectif.

Particulièrement impacté par la crise sanitaire, il a aujourd'hui retrouvé son activité d'avant COVID. Les taux de remplissage sont corrects mais M. DABADIE aspire à plus. Il se dit inquiet pour les formations liées à l'installation mais pense que les effectifs alloués seront remplis.

## D) Evolution de la carte des formations

Mme MIRASSOU et Mme ABELA évoquent l'ouverture d'une section Gestion et Protection de la Nature bi-qualifiante à double site (Oloron-Sainte-Marie pour la compétence nature et Montardon pour le tronc commun au B.T.S.A. Aménagements Paysagers), destinée à s'adapter aux besoins des jeunes et du territoire. Elle est le fruit d'un travail ambitieux, mené avec les enseignants des différents sites et les professionnels du secteur. Elle doit permettre de donner une chance aux jeunes de baccalauréat professionnel qui souhaitent poursuivre

leurs études sur des formations courtes, face aux élèves de baccalauréat général. Le dossier a été déposé le 31 mai 2023 et a reçu le soutien de nombreux partenaires.

Mme BLONDEAU insiste sur l'importance du B.P.J.E.P.S. pour des jeunes sportifs, désireux de compléter leur formation. Elle regrette que ces derniers soient obligés de partir, faute de trouver un équivalent dans les Pyrénées et voit dans cette bi-qualification un bon moyen de les garder sur le territoire.

#### E) Schéma directeur

M. SOMMER rappelle que 4 schémas directeurs ont été présentés au conseil lors d'une précédente séance. Il ajoute que dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement porté par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, chaque exploitation agricole ou atelier technologique devait présenter des projets d'investissements pour sa structure. La liste des projets retenus a été communiquée le 31 mai 2023.

M. DEPLAUDE précise que le programme était organisé autour de deux grands axes :

- Les projets dits structurants, avec une grosse valeur immobilière sur le bâti, pour lesquels l'enveloppe a été en grande partie fléchée vers les ex-régions Poitou-Charentes et Limousin ;
- Les projets non-structurants, de moindre envergure (équivalent des Appels à Manifestation d'Intérêt), parmi lesquels 2 projets de l'AgroCampus 64 ont été retenus et priorisés pour l'année 2023. La subvention accordée permettra de les financer à hauteur de 60%, avec un investissement sur fonds propres de 40%.

Sur l'exploitation agricole d'Orthez, le projet retenu prévoit la création de « jardins d'hiver » sur le bâtiment des palmipèdes pour répondre au besoin de mise à l'abri en période d'influenza aviaire.

La construction d'une salle de classe sur l'exploitation sera prise sur un autre budget du Conseil Régional, lié à la pédagogie. Les travaux devraient débuter d'ici 2024, pour une ouverture à la rentrée scolaire 2025.

Sur l'exploitation agricole de Montardon, la priorité a été donnée à la mise aux normes du stockage des effluents d'élevage, pour un montant prévisionnel de 300 000 €.

M. SOMMER mentionne que l'ensemble des documents administratifs et devis devront être remontés au Conseil Régional pour le 4 juillet 2023 et qu'il faudra attendre son autorisation pour démarrer les travaux. L'impact budgétaire a d'ores-et-déjà été pris en compte dans la décision modificative n°1 au budget primitif 2023.

Il insiste ensuite sur la nécessité d'investir sur les projets de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie et la Halle Technologique, bien que ces derniers n'aient pas été retenus, afin de continuer à les faire fonctionner. Selon lui, l'AgroCampus 64 est en capacité totale d'assurer leur financement.

M. DEPLAUDE précise qu'il n'y aura plus d'appel à projet dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et qu'il est probable que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine accorde un financement pour ces projets en 2024.

M. BUREAU répond que des pièces supplémentaires seront transmises au Conseil Régional afin de montrer l'urgence de la situation. Il devient en effet de plus en plus difficile de fonctionner avec le système d'alimentation par tapis actuel, qui date de 1994 (panne fréquente, organisation non ergonomique). De plus, malgré les nombreuses sollicitations, les expérimentations sont rendues impossibles sans une réorganisation de la bergerie.

Pour la Halle Technologique, comme aucun des projets présentés n'a été retenu, il conviendra de prévoir dès 2024 les financements nécessaires à l'aménagement de la halle n°2. Située sur l'exploitation agricole de Montardon, elle sera destinée à la transformation des produits laitiers en fromage ou yaourt pour à terme, alimenter les circuits collectifs (cantines scolaires, etc.)

La mise aux normes du bâtiment devrait intervenir d'ici à la fin de l'année, subventionnée à hauteur de 74 000 € par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Mme LAPLACE en profite pour annoncer que l'équipe de la Halle Technologique et les stagiaires de licence professionnelle ont travaillé à l'actualisation du site Internet. La présentation des produits et les tarifs ont été mis à jour, et il est désormais possible de passer commande en ligne.

## F) Travaux et équipements par centre

Mme AUDURIEAU fait le point sur les travaux et investissements en cours au L.E.G.T.A. de Montardon. Elle explique que la réfection des façades de l'internat, prévue l'an dernier, a dû être retardée en raison de l'augmentation du coût des matériaux. Les fermetures au niveau des bow-windows seront toutefois remplacées avant l'hiver. Elle ajoute que la restauration de la résidence étudiante est en cours. Elle n'ouvrira cependant pas en septembre, mais en janvier 2024. Les travaux de reconstruction de l'atelier des agents devraient quant à eux débiter à l'automne, pour une durée de 8 mois. Enfin, des crédits ont été accordés en vue du changement de la centrale de sécurité incendie.

Mme PECONTAL craint que l'état de l'internat ne joue sur le recrutement.

Sur Oloron-Sainte-Marie, la réfection du bassin et le réaménagement des berges devraient démarrer durant l'été. Ils seront suivis dès septembre par des travaux d'isolation thermiques au niveau des logements de fonction. Pour finir, le projet de plateau technique pour la filière Service Aux Personnes et Aux Territoires et de bagagerie est en bonne voie.

Sur Orthez, l'installation téléphonique devrait passer en IP (l'analogie étant amenée à disparaître).

## **V/ Délibérations relatives à l'organisation interne des centres et de l'E.P.L.E.F.P.A.**

Avant de présenter les délibérations relatives à l'organisation interne des centres et de l'E.P.L.E.F.P.A., M. SOMMER tient à informer le conseil sur le dépôt, par le syndicat Force Ouvrière (FO), d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'une délibération du mois de juin 2022, créant deux postes d'agents d'entretien sur l'antenne d'Hasparren du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques. Un mémoire en défense devra être présenté dans un délai de deux mois.

- N°24 - L'organisation pédagogique des voyages de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 est approuvée à l'unanimité.

- N°25 - Le financement des voyages de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 est approuvé à l'unanimité.

- N°26 - La liste des enseignants référents de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 est approuvée à l'unanimité.

Suite à une discussion sur la présence d'enseignants n'ayant finalement pas été affectés à l'établissement pour l'année scolaire à venir, il est décidé de modifier la délibération compte-tenu des informations connues à ce jour.

- N°27 - Le calendrier des stages de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire est approuvé à l'unanimité.

- N°28 - Le calendrier d'alternance du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 est approuvé à l'unanimité.

- N°29 - Les modules d'adaptation professionnelle de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°30 - Les enseignements pratiques interdisciplinaires de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°31 - Les enseignements à l'initiative de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°32 - Les modules locaux à l'initiative de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°33 - Les enseignements à initiative locale du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°34 - Les enseignements facultatifs de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°35 - La participation des familles aux enseignements facultatifs ou optionnels de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 est approuvée à l'unanimité.

- N°36 - Les projets d'éducation socioculturelle de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

L'utilisation du « pass Culture » est questionnée. M. SOMMER répond que selon un bilan du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, l'AgroCampus 64 est placé en second position derrière l'E.P.L.E.F.P.A. de Bordeaux-Gironde quant à l'utilisation du « pass Culture ».

- N°37 - L'autorisation, pour l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques, de déposer des dossiers de projets éducatifs en vue de l'obtention d'une subvention du Conseil Régional est approuvée à l'unanimité.

- N°38 - Les projets éducatifs pour l'année 2023 des L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie et d'Orthez sont approuvés à l'unanimité.

- N°39 - L'accompagnement personnalisé pour l'année scolaire 2023/2024 au sein de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques est approuvé à l'unanimité.

- N°40 - Les enseignements optionnels du L.E.G.T.A. de Montardon pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°41 - Les habilitations de formations du C.F.A.A. et C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

Cette délibération vise à permettre à un adulte de rentrer dans un dispositif du C.F.A.A.

- N°42 - Les habilitations de formation du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

- N°43 - La modification du règlement intérieur du L.E.G.T.A. de Montardon est approuvée à l'unanimité.

- N°44 - La modification du règlement intérieur du L.P.A. d'Orthez est approuvée à l'unanimité.

- N°45 - La modification du règlement intérieur du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques est approuvée à l'unanimité.

- N°46 - La création d'un emploi de droit public d'accompagnant des élèves en situation de handicap au L.P.A. d'Orthez, rémunéré sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques est approuvée à l'unanimité.

L'interprétation de la notion de « CDI à terme » fait débat. Il est décidé de la remplacer sur chaque délibération créant ou modifiant un emploi par la mention « CDD puis CDI à terme ».

- N°47 - Les créations d'emplois de droit public au C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques, rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. sont approuvées à l'unanimité.

- N°48 - Les changements de rémunération des emplois de droit public du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. sont approuvés à l'unanimité.

- N°49 - La modification d'un emploi de droit public du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques rémunéré sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. est approuvée à l'unanimité.

- N°50 - La mise en place d'une prime de responsabilité d'antenne au C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques est approuvée à l'unanimité.

Elle témoigne de la volonté de donner un statut et une prime aux personnels qui prennent la responsabilité d'une antenne du C.F.A.A. en plus de leur poste d'enseignant formateur.

M. SOMMER en profite pour rassurer les personnels sur l'existence de prétendants aux postes de responsable pour les antennes de Montardon et d'Oloron-Sainte-Marie à la rentrée prochaine.

- N°51 - Les changements de rémunération des emplois de droit public du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. sont approuvés à l'unanimité.

- N°52 - La modification d'un emploi de droit public du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques rémunéré sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. est approuvée à l'unanimité.

M. LAPORTE estime que l'an prochain, il faudra aborder les questions des autres personnels.

- N°53 - La signature des conventions de mutualisation du L.P.A. d'Orthez est approuvée à l'unanimité.

- N°54 - L'adhésion au marché d'évacuation de gestion pérenne des déchets toxiques en quantités dispersées de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques est approuvée à l'unanimité.

- N°55 - La sécurisation des accès à l'exploitation du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie est approuvée à l'unanimité.
  - N°56 - Les projets non structurants des exploitations de Montardon et d'Oloron-Sainte-Marie sont approuvés à l'unanimité.
  - N°57 - L'attribution des logements de fonction au sein de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2023/2024 est approuvée à l'unanimité.
  - N°58 - Les dons fait à l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques sont approuvés à l'unanimité.
  - N°59 - Les admissions en non-valeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques sont approuvées à l'unanimité.
  - N°60 - L'ajustement de compte de l'Exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie est approuvé à l'unanimité.
- M. LARRERE en appelle à la confiance du conseil pour la série de délibération qui va suivre et qui est étroitement liée au poids de l'histoire.
- N°61 - Les diverses cessions de parts sociales au sein de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques sont approuvées à l'unanimité.
  - N°62 - La cession des parts sociales détenues dans la Coopérative des Eleveurs des Pyrénées-Atlantiques par l'E.P.L.E.F.P.A. est approuvée à l'unanimité.
  - N°63 - La régularisation des parts sociales détenues dans la coopérative Euralis par l'exploitation agricole de Montardon est approuvée à l'unanimité.
  - N°64 - La régularisation des parts sociales détenues dans la coopérative Euralis par l'exploitation agricole d'Orthez est approuvée à l'unanimité.
  - N°65 - La régularisation des parts sociales détenues dans la coopérative Maisadour par l'exploitation agricole d'Orthez est approuvée à l'unanimité.
- « La coopérative Euralis » sera remplacée par « la coopérative Maisadour » dans le développement.

## **VI/ Décision modificative n°1 - Exercice 2023**

Mme AUDURIEAU présente la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques. Elle attire l'attention du conseil sur le fait que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine est en train de reconsidérer le versement du solde de la dotation globale de fonctionnement allouée aux établissements de formation initiale. En effet, face aux fortes variations tarifaires des coûts énergétiques, ce dernier a décidé de ne verser que 14% du solde (sur les 40% annoncés) en attendant les chiffres définitifs de son enquête énergétique. Pour le L.E.G.T.A. de Montardon et le L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie, la dotation 2023 avait quasiment été doublée par rapport à 2022.

Elle souligne malgré tout la bonne santé financière de l'établissement qui lui permet d'investir, notamment au niveau de ses exploitations agricoles.

- N°66 - La décision modificative n°1 de l'exercice 2023 de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques est approuvée à l'unanimité.

## **VII/ Questions diverses**

Après avoir récapitulé les mouvements de personnels prévus à la rentrée prochaine, Mme PECONTAL s'interroge sur l'organisation du repas de fin d'année du L.E.G.T.A. de Montardon.

M. SOMMER répond que compte tenu du peu de personnels présent à cette période pour assurer le service, ce dernier ne pourra se dérouler que sous la forme d'une « auberge espagnole ».

\*\*\*

Pour conclure, M. LAYRE remercie M. BASTIDA au nom du conseil d'administration et lui souhaite une très belle route dans sa promotion outre-Atlantique.

Il tient également à remercier M. SOMMER pour son dernier conseil d'administration. Bien qu'il ne soit pas en mesure de faire un bilan de sa carrière ou de son passage au sein de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques, il fait part de son plaisir d'avoir pu collaborer avec une personne rigoureuse et juste, qui va à l'essentiel, sans pour autant empêcher le droit de chacun à s'exprimer. Il salue les beaux projets dont il est à l'origine (Agro-

Camps, journées du paysage, de l'agroalimentaire, etc.) et témoigne de sa satisfaction, en tant que président du conseil d'administration, d'avoir au sein de l'E.P.L. une situation financière saine, avec des bases solides, qui permette de se projeter et de continuer à écrire les futures pages de l'enseignement agricole dans le département.

M. UTHURRY souhaite à son tour bon vent à ceux qui sont dans le mouvement et remercie M. SOMMER pour son passage au sein de l'E.P.L. Il dit avoir apprécié sa méthodologie et sa rigueur et le félicite pour son bilan, tant sur le plan des finances que du recrutement, et d'une habitude pédagogique qui ne tombe jamais dans la routine et s'adapte bien dans l'évolution. Il se dit très heureux d'avoir travaillé avec lui et souhaite la bienvenue à son successeur.

M. HERBRETEAU intervient au nom de l'autorité académique. Il explique que le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt n'a pu être présent car il a lui aussi, fait valoir ses droits à la retraite, mais il s'associe à tout ce qui a été dit précédemment. Il insiste sur la qualité du travail de M. SOMMER sur l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques et les précédents d'une part, et sur la qualité de ses relations avec le service régional de l'autre. Il le remercie pour tout ce qu'il a pu mettre en œuvre au sein de l'établissement, son travail ne s'inscrivant pas uniquement dans la continuité et la gestion du précédent, et lui souhaite une bonne retraite bien méritée.

M. SOMMER tient pour sa part à remercier l'équipe de direction, avec qui les choses ont particulièrement bien fonctionné dès le début, en dépit de la crise sanitaire, et se dit prêt à passer à autre chose.

Avant de mettre un terme à la séance, le conseil accueille le lauréat du Clap d'Or et son partenaire de production pour les féliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

Annexes :

- Motion sur la première session du bac réformé ;
- Motion sur les mesures gouvernementales à venir liées à la rémunération des personnels enseignants.

## MOTION PRESENTEE PAR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU LEGTA PAU - MONTARDON

### Bilan 1ère session Bac réformé :

Dès la parution du projet de réforme du baccalauréat, l'ensemble des syndicats de l'enseignement public agricole ont alerté l'administration centrale sur les nombreux non-sens de cette réforme.

Les constats effectués au LEGTA Pau-Montardon à l'issue de cette première expérience dans les conditions initialement prévues sont les suivants :

- Épreuves en mars: beaucoup d'heures de cours avant les épreuves de spécialités = charge de travail importante.
  - o En Bac G : programme de spécialités prévu pour « l'après-épreuves »
  - o Par contre, Bac STAV : tout le programme de spécialité doit être finalisé en mars (pas de contenu de programme pour les deux mois restants)
  - o La prise en compte des résultats de spécialités (coeff 16 x 2) dans parcoursup fait que les élèves ont connaissance de leurs notes dès la fin du mois de mars.
- Corrections en mars /avril
  - o De nombreuses heures de cours annulées pour les terminales et les autres classes.
  - o Les enseignants convoqués ont d'autres classes
  - o problèmes de gestion en vie scolaire
  - o démobilisation des élèves qui ont de nombreuses heures d'étude et incompréhension des parents
- Mois de mai
  - o Difficile de garder les élèves mobilisés jusqu'au bout pour les classes à examens
  - o Phénomène « contagieux » aux autres classes au mois de mai : gestion compliquée tant en cours que pour la vie scolaire.
- Épreuves de juin
  - o Candidats peu motivés voire désinvoltes en particulier sur l'écrit de philo.
  - o De grandes difficultés à trouver des enseignants en français pour le bac STAV en raison d'un vivier trop restreint.

Si ces conditions d'examen sont maintenues sur les prochaines sessions, il est à craindre que cette démobilisation des élèves ne s'amplifie et ne finisse par déborder sur les équipes pédagogiques.



## **Déclaration liminaire du SNETAP-FSU au Conseil d'Administration de l'Agrocampus64**

Par le biais de cette motion les membres de la liste SNETAP-FSU des personnels de l'Agrocampus 64 tiennent à dénoncer les mesures gouvernementales à venir liées à la rémunération des personnels enseignants.

Tant la partie « Socle » que la partie « Pacte » ne sont pas à la hauteur des hausses claironnées dans les médias par le gouvernement, bien loin des 10 %.

La hausse via le Socle ne se fait qu'à travers une mesure désocialisée, soit le doublement de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves, quant à la partie « Pacte », les contours n'en sont pas encore totalement fixés concernant l'Enseignement Agricole, mais laissent clairement deviner une dérive néo-libérale visant à moyen terme à briser le statut du fonctionnaire et les Obligations réglementaires de service.

Le SNETAP-FSU réclamera inlassablement une hausse indiciaire des rémunérations, afin de renforcer nettement l'attractivité des métiers de l'éducation et de combler les effets liés à l'inflation comme aux mesures de gel des traitements des agent.e.s de la fonction publique depuis plusieurs années.

Les élu.e.s SNETAP-FSU au Conseil d'Administration de  
l'Agrocampus64